

# RAPPORT D'ACTIVITE

& de  
développement  
durable

2019



“ Le Bassin de Marennes,  
un territoire dynamique  
et solidaire ”

[www.bassin-de-marennes.com](http://www.bassin-de-marennes.com)



## Une intercommunalité au service de ses habitants

Parmi les faits marquants de 2019, il y a tout d'abord la concrétisation d'un souhait : celui de baisser les tarifs de collecte des ordures ménagères afin de récompenser les efforts réalisés par les habitants en faveur du tri sélectif. Les quelques dizaines d'euros ainsi économisées par chaque foyer ne sont pas anecdotiques, tant il est rare aujourd'hui de voir le coût d'un service public diminuer pour ses usagers.

Avec les aides financières attribuées pour la rénovation de l'habitat et les conseils de l'Espace Info Énergie en matière d'économies d'énergie, notre collectivité a joué en 2019 un rôle non négligeable en faveur du pouvoir d'achat.

En parallèle, elle a développé ses services pour répondre aux besoins de ses habitants. Le Centre Intercommunal d'Action Sociale, notamment, a travaillé avec ses partenaires à la mise en place d'un véritable « Projet santé-social de territoire » qui vise à renforcer l'accès aux droits, aux soins et aux services publics de l'ensemble de la population, et bien entendu des plus fragiles.

Nous avons aussi su adapter nos structures d'accueil d'enfants et d'adolescents toujours plus nombreux, attirés par la qualité des activités proposées qui vont bien au-delà du simple accueil et contribuent à l'ouverture culturelle et artistique de nos jeunes.

En matière de développement économique, les aménagements et extensions de zones d'activités ont permis à de nouvelles entreprises de s'installer en 2019. Nous avons également obtenu des financements pour

le recrutement d'un chargé de mission qui travaillera à partir de 2020 à redynamiser les activités et commerces de centre-bourgs.

Enfin, deux projets structurants pour l'avenir de notre territoire ont été poursuivis : le Grand projet du marais de Brouage qui doit à terme redynamiser un milieu d'exception, et la création d'un Parc naturel Régional dont l'opportunité devra être validée par la Région Nouvelle-Aquitaine.

Comme vous pourrez le lire dans les pages qui suivent, nous avons poursuivi en 2019 nos actions sur tous les fronts, sans oublier personne. Bonne lecture. 🍷



*Parties républicaines*  
Mickaël Vallet

**Mickaël VALLET**  
Président de la Communauté de  
Communes du Bassin  
de Marennes





Signature du Contrat de progrès territorial du marais de Brouage :  
3,7 M d'€ dédiés à la gestion hydraulique du marais.

# Sommaire

<b>La Communauté de Communes</b> .....	p.4	<b>Gestion des déchets</b> .....	p.24
Carte de la CDC		Collecte et valorisation des déchets	
Le Conseil communautaire		Extension des consignes de tri	
Le bureau		Baisse des tarifs de collecte	
Les compétences		Évolution de la production des déchets	
Organigramme des services			
Pôle ressources		<b>L'agenda 21</b> .....	p.28
<b>Finances 2019</b> .....	p.10	Pour un développement durable du territoire	
<b>Aménagement du territoire</b> .....	p.12	L'Espace Info Énergie	
Le Grand projet du marais de Brouage		Le Conseiller en Énergie Partagé	
Projet de création d'un parc naturel régional		<b>L'action sociale et familiale</b> .....	p.30
Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations		Le Centre Intercommunal d'Action Sociale	
L'animation Natura 2000		Le projet santé-social de territoire	
Urbanisme et application du droit des sols		Le Projet Éducatif Territorial	
Amélioration de l'habitat		Le Relais Petite Enfance	
<b>Développement économique</b> .....	p.20	Les lieux d'Accueil Enfants-Parents	
Les grandes orientations de 2019		La crèche « Cap au vent moussaillons »	
Les Zones d'Activités Économiques		Les accueils de Loisirs	
Soutien aux activités de centre-bourg		Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité	
Soutien à la filière élevage		Les Locaux Jeunes	
Des partenaires pour l'emploi et les entreprises		<b>Le sport, la culture et la vie associative</b> .....	p.34
		<b>Le tourisme et le patrimoine</b> .....	p.36
		<b>La gestion du patrimoine communautaire</b> .....	p.38





# LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le Conseil communautaire .....	p. 5
Bureau .....	p. 6
Commissions .....	p. 7
Organigramme des services .....	p. 8

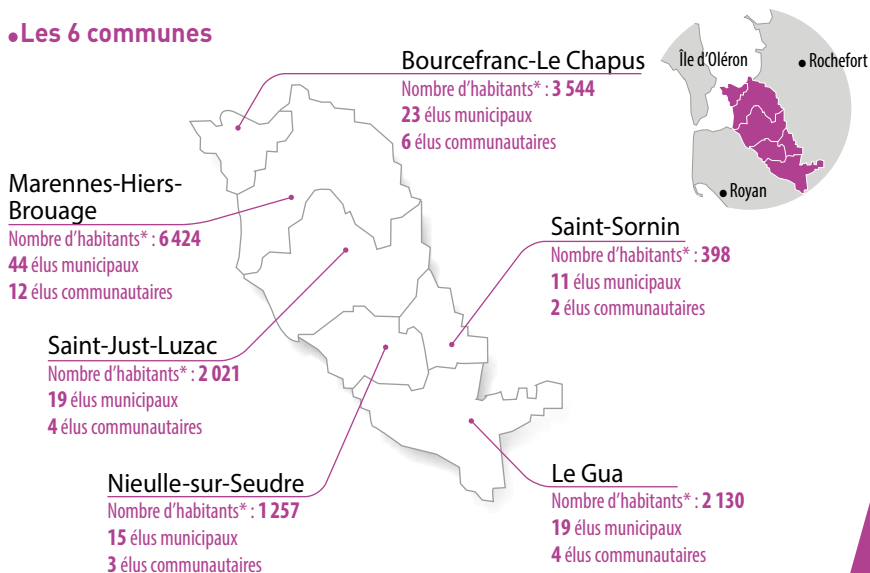
Marais de Saint-Just-Luzac vue du ciel  
© Philippe Devanne



# La Communauté de Communes du Bassin de Marennes

Avec le regroupement des Communes de Marennes et de Hiers-Brouage en une Commune nouvelle le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la CdC du Bassin de Marennes compte désormais 6 Communes rassemblant près de 16 000 habitants sur un territoire de 182 km<sup>2</sup>.

## • Les 6 communes



\* Populations totales légales entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018 - Source INSEE

131  
conseillers municipaux

31  
conseillers communautaires

# Le Conseil communautaire

Organe délibérant de la Communauté de Communes, le Conseil communautaire se réunit en séance publique environ une fois par mois, afin de délibérer. Il est composé de 31 conseillers communautaires, élus au suffrage universel direct à l'occasion des élections municipales.

## Les conseillers communautaires par commune

### BOURCEFRANC- LE CHAPUS

- Guy PROTEAU
- Sabrina HUET
- Alain BOMPARD
- Adeline MONBEIG
- Jean-Albert GABORIT
- Jean-Luc ROUSSEAU

### LE GUA

- Patrice BROUHARD
- Monique CHEVET
- Stéphane DELAGE
- Alain LATREUILLE

### MARENNES-HIERS- BROUAGE

- Mickaël VALLET
- Jean-Marie PETIT
- Claude BALLOTEAU
- Maurice-Claude DESHAYES
- Nathalie DEDIEU
- Philippe MOINET
- Martine FARRAS

- James SLEGR
- Catherine BERGEON
- Giles SAUNIER
- Jacqueline JOHANNEL
- Monique CHARRIER

### NIEULLE-SUR-SEUDRE

- Jean-François LAGARDE
- Ghislaine O'NEILL
- François SERVENT

### SAINT-JUST-LUZAC

- Ghislaine BÉGU-  
LE ROCHELEUIL
- Jean-Pierre MANCEAU
- Jacqueline POGET
- Christian GUIGNET

### SAINT-SORNIN

- Joël PAPINEAU
- Claude GAUDIN



# Le Bureau

Le Conseil communautaire élit en son sein un Bureau qui constitue l'organe exécutif de la Communauté de Communes. Il est composé du président et de 7 vice-présidents qui se réunissent une fois par mois.



3 Absent de la photo : Jean-François LAGARDE

## Le Président

- 1 **Mickaël VALLET**  
*Président*  
Président du Pays Marennes-Oléron et Conseiller départemental  
Maire de Marennes-Hiers-Brouage

## Les Vice-Présidents

- 2 **Jean-Marie PETIT**  
*1<sup>er</sup> Vice-président*  
Gestion des zones humides et valorisation du marais  
Maire délégué de Hiers-Brouage
- 3 **Jean-François LAGARDE**  
*2<sup>e</sup> Vice-président*  
Développement durable, agenda 21 et communication  
Maire de Nieulle-sur-Seudre
- 4 **Joël PAPINEAU**  
*3<sup>e</sup> Vice-président*  
Développement économique  
Maire de Saint-Sornin
- 5 **Guy PROTEAU**  
*4<sup>e</sup> Vice-président*  
Tourisme et patrimoine  
Maire de Bourcefranc-Le Chapus
- 6 **Patrice BROUHARD**  
*5<sup>e</sup> Vice-président*  
Enfance-jeunesse  
Maire du Gua
- 7 **Ghislaine LE ROCHELEUIL-BÉGU**  
*6<sup>e</sup> Vice-présidente*  
Maire de Saint-Just-Luzac
- 8 **Nathalie DEDIEU**  
*7<sup>e</sup> Vice-présidente*  
Habitat et action sociale intercommunale  
Adjointe au maire de Marennes-Hiers-Brouage



## Les élus non-membres du Bureau en charge d'une commission

**Maurice-Claude DESHAYES**  
Élu communautaire en charge des finances et de la mutualisation des moyens.  
1<sup>er</sup> adjoint au maire de Marennes-Hiers-Brouage.

**Christian GUIGNET**  
Président du Conseil d'exploitation de la Régie des Déchets.  
Élu communautaire et conseiller municipal à Saint-Just-Luzac.

## Commissions

Au sein du Conseil communautaire, 10 commissions sont chargées d'étudier les questions soumises à l'assemblée délibérante selon le domaine qui leur est attribué. Ces commissions se réunissent au moins une fois par trimestre.

# Les Compétences

La Communauté de Communes (CdC) est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à Fiscalité Professionnelle Unique (FPU). Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, elle exerce trois blocs de compétences.

Éligible à la « DGF bonifiée », la CdC du Bassin de Marennes exerce toutefois un nombre de compétences plus important que celui des Communautés de Communes de sa catégorie. L'ensemble de ces compétences vise à assurer une cohérence et à rationaliser la gestion de nombreux services publics dédiés à la population.

## Compétences obligatoires

### Développement économique

- Aménagement, entretien et gestion de Zones d'Activités Économiques.
- Politique locale du commerce

### Aménagement de l'espace communautaire

- Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).
- Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE).
- Zones d'Aménagement Concerté.
- Valorisation des marais classés en zones sensibles.

### Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

### Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

### Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)

### Eau

### Assainissement

## Compétences optionnelles

### Protection et mise en valeur de l'environnement

- Préservation des marais.

### Politique du logement et du cadre de vie

- Programme d'Intérêt Général (PIG) pour l'amélioration de l'habitat.
- Programme Local de l'Habitat (PLH).

### Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire

- Voies des zones d'activités et d'accès aux équipements communautaires.
- Itinéraires cyclables pour les liaisons intercommunales.

### Développement et aménagement sportif de l'espace communautaire

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements sportifs.
- Soutien aux associations.

### Action sociale d'intérêt communautaire

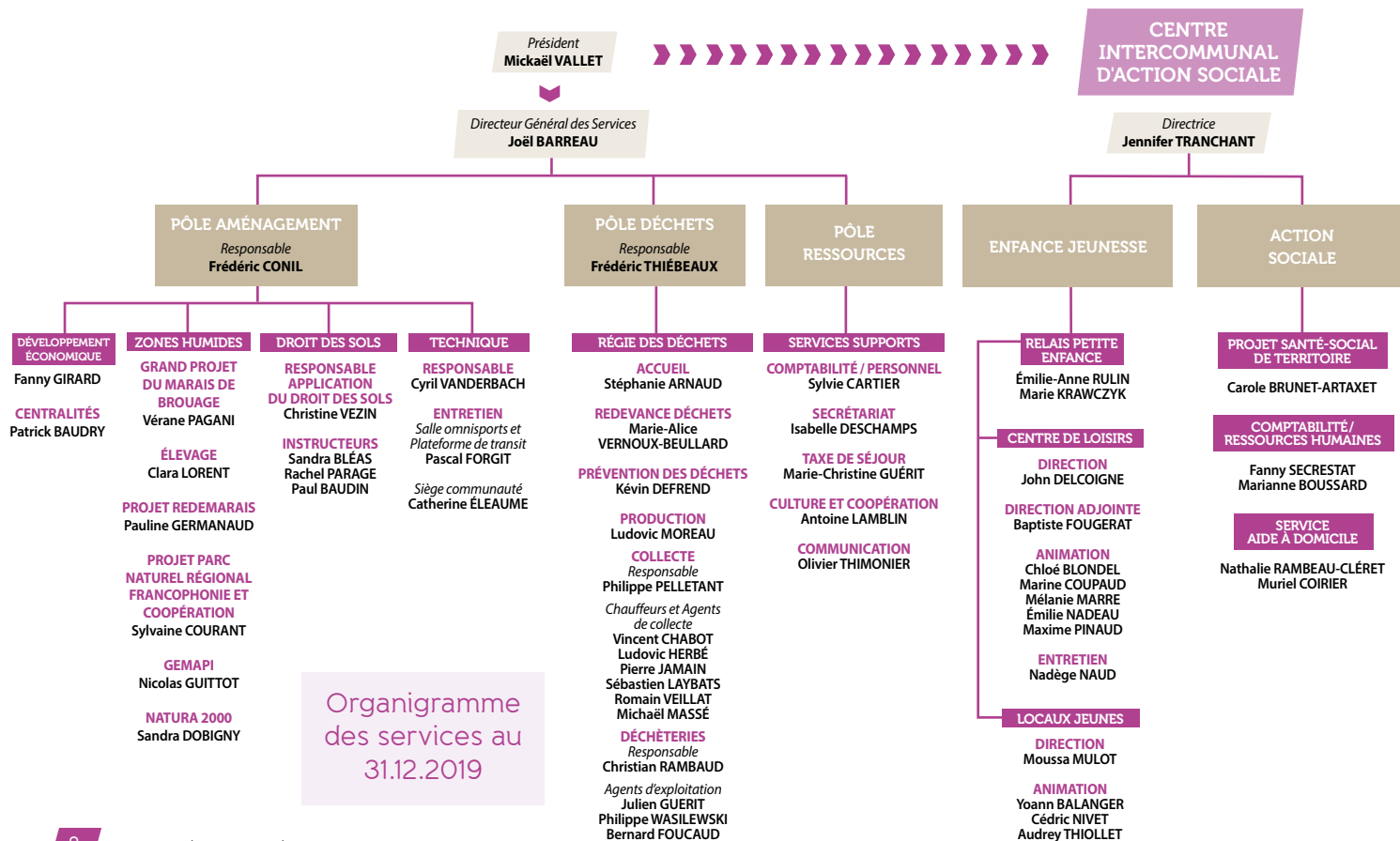
- Insertion économique et sociale, emploi et formation professionnelle.
- Politique éducative en direction de l'enfance-jeunesse.
- Analyse des besoins sociaux.
- Service d'aide à domicile.

### Création et gestion de maisons de services publics

## Compétences facultatives

- Tourisme : accueil, information et promotion touristique.
- Actions dans les domaines culturels et artistiques.
- Participations aux dépenses d'investissement des collèges.
- Politique en matière de sécurité.
- Infrastructures et réseaux de consommations électroniques

# ORGANIGRAMME DES SERVICES



Organigramme  
des services au  
31.12.2019



## PÔLE RESSOURCES

Les services de la Communauté de Communes sont organisés en trois pôles dont un fonctionnel : le pôle ressources, qui assure l'administration de l'intercommunalité. Deux pôles opérationnels mettent en œuvre les projets portés par les élus : aménagement et déchets.

## Comptabilité et personnel

Avec la Direction Générale des Services, ce service est en charge de la gestion des emplois et des effectifs : recrutements, formations, rémunérations, gestion des carrières...

## Secrétariat

Ce service assure de nombreux travaux administratifs : courrier, invitation, rédaction des comptes rendus, archivage, classement, gestion de la taxe de séjour, accueil des usagers.

### Des structures spécialisées pour exercer certaines compétences

- Le **Centre Intercommunal d'Action Sociale** (établissement public) exerce la compétence enfance-jeunesse et action sociale [lire p.30].
- Le **Pays Marennes Oléron** (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural) a en charge le Schéma de Cohérente Territoriale, l'Observatoire du territoire (SIG) et la gestion des fonds européens.
- Le **Comité de Bassin d'Emploi Marennes Oléron** (association) gère la Maison des Initiatives et des Services labellisée Maison de Services au Public.
- L'**Office de Tourisme de l'île d'Oléron et du bassin de Marennes** (association) est chargé de l'accueil et de la promotion touristiques.

## Communication

Chargé de promouvoir les projets et réalisations de la Communauté de Communes et du CIAS, le service communication assure la production des publications et des supports de communication (plaquettes, brochures, affiches...). Il anime le site internet et les comptes Facebook et Twitter de la collectivité.



Suivez toute l'actualité de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes sur [www.facebook.com/cdc.bassinmarennes](http://www.facebook.com/cdc.bassinmarennes)



[www.twitter.com/CdC\\_marennes](http://www.twitter.com/CdC_marennes)

# FINANCES 2019

Les flux financiers de la Communauté de Communes sont retracés dans différents budgets en fonction des activités réalisées.

- **Le budget général** est celui qui est financé par l'impôt et concerne l'intervention de la Communauté de Communes dans ses domaines de compétence.
- **Le budget de la Régie des déchets** enregistre l'ensemble de l'activité financière de la collecte et du traitement des déchets. Il est financé par la redevance des ordures ménagères.
- **Le budget de la plateforme de transit des produits de la mer** concerne la location des espaces et bureaux aux transporteurs. Il est financé par les loyers.
- **Les budgets des zones d'activités** enregistrent les aménagements des terrains, ils sont financés par la vente des terrains.

## Les produits des impôts suivants ont été comptabilisés :

Impôt		Produit en €
Contribution Foncière Économique (CFE)	24,75 %	511 335
Cotisation sur la Valeur Ajoutée (CVAE)	-	397 257
Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)	-	208 084
Imposition Forfaitaire sur les entreprises de Réseaux (IFER)		54 629
Taxe d'Habitation	8,12 %	1 640 402
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	4,58 %	55 562
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>2 867 269</b>
Compensations de l'État		212 675
Reversement à l'État (Fonds National de Garantie des Ressources Individuelles)		-654 809
Reversement aux Communes (Attributions de compensation)		-533 122
GEMAPI		0
<b>Fiscalité perçue</b>		<b>1 892 013</b>

Répartition des recettes de fonctionnement		Montant en €
Impôts et taxes	71,27 %	3 300 350
Dotations et subventions	24,13 %	1 117 300
Produits des services et autres recettes	4,61 %	213 406
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>4 631 056</b>

Répartition des dépenses de fonctionnement		Montant en €
Fournitures et services	19,29 %	606 235
Frais de personnel	30,29 %	951 838
Autres charges de gestion	50,42 %	1 584 454
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>3 142 527</b>

Annuité de la dette : 157 781 € soit 4,69% des recettes de fonctionnement.

Dépenses de fonctionnement par activité	Taux
Administration générale	31 %
Culture et sports	4 %
Enfance jeunesse et social	27 %
Aménagement de l'espace – développement économique et touristique	38 %

En 2019, les dépenses d'investissement du budget général se sont élevées à 290 967 €, concernant essentiellement les travaux d'aménagement d'un local pour adolescents. Par ailleurs les budgets des Zones d'Activités Économiques ont mobilisé en dépenses : 189 643 €.



- Travaux d'aménagement de voirie de la ZAE « Les Grossines »
- Réaménagement du Moulin des Loges.
- Requalification de la voirie de la ZAE « Fief de Feusse »

## Le budget de la Régie des déchets

Le budget de la Régie des déchets comptabilise l'ensemble des recettes et dépenses relatives à la collecte et au traitement des déchets.

Répartition des recettes totales d'exploitation		Montant en €
Redevance	94,79 %	2 041 147
Autres recettes	5,21 %	112 163
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>2 153 310</b>

Répartition des dépenses totales d'exploitation		Montant en €
Fournitures et services	44,50 %	948 993
Frais de personnel	29 %	612 868
Autres charges de gestion	27 %	567 587
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>2 129 448</b>

Annuité de la dette : 34 333 € soit 1,59% des recettes de fonctionnement.



- Aménagement d'une nouvelle déchèterie.

# AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le Grand projet du marais de Brouage .....	p. 13
Projet de création d'un Parc Naturel Régional .....	p. 14
Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations .....	p. 15
L'animation Natura 2000 .....	p. 16
Urbanisme et application du droit des sols .....	p. 18
Amélioration de l'habitat .....	p. 19



# Le Grand projet du marais de Brouage

Depuis 2016, la CdC du Bassin de Marennes et la CdA Rochefort Océan (CARO) portent ensemble un projet ambitieux de préservation et de valorisation du marais de Brouage – l'une des plus remarquables zones humides du littoral français – impliquant l'ensemble des acteurs locaux concernés.

## Il s'articule autour de 3 axes principaux :

- La gestion de la zone humide et en particulier de la ressource en eau,
- Le soutien aux activités primaires et notamment à l'élevage extensif,
- La valorisation patrimoniale et touristique du site.

## • Signature d'un Contrat de progrès territorial

Signé en 2019 avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, la Région et le Département, il verra la mise en œuvre d'un programme d'actions d'un montant de 3,7 M d'€ HT sur 3 ans : travaux d'entretien et d'aménagement du réseau hydraulique, mise en place d'un protocole de gestion de l'eau, lutte contre la jussie...

## •Création d'une Association Foncière Pastorale

La seule en France située en zone humide, cette AFP regroupe des propriétaires de prairies afin de contribuer au maintien de l'élevage et de lutter contre le développement des friches et la désertification progressive du marais.

## •Et aussi en 2019

- 2<sup>e</sup> réunion du Parlement du marais regroupant 80 acteurs locaux
- recrutement d'une chargée de mission élevage,
- visite d'étude en Camargue gardoise,
- lancement d'une étude vélo,
- poursuite du projet pédagogique « *Habiter le marais* » à destination des scolaires,



- publication de la brochure « *Regard croisés sur le marais de Brouage* »,
- adhésion au Réseau des Grands Sites de France.

**Jean-Marie Petit,**  
Vice-président

*a en charge la gestion des zones humides et la valorisation de l'élevage sur les marais. Il accompagne également la mise en œuvre des actions sur les sites Natura 2000.*

*Maire délégué de Hiers-Brouage*



## Visite d'Alain Rousset à Brouage en janvier 2019

Le président de la Région Nouvelle-Aquitaine a salué l'esprit dans lequel les collectivités territoriales et les acteurs locaux travaillent pour l'avenir du marais de Brouage : « *un exemple à suivre pour les zones humides françaises confrontées à des problématiques similaires d'aménagement et de préservation* ».







## Les 5 missions des Parcs Naturels Régionaux

(article R333-4 du Code de l'Environnement) :

- la protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et des paysages,
- l'aménagement du territoire,
- le développement économique et social,
- l'accueil, l'éducation et l'information du public,
- l'expérimentation et l'innovation.



# Projet de création d'un Parc naturel régional

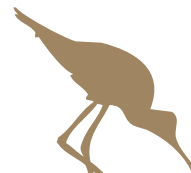
En octobre 2018, les Communautés d'Agglomération Rochefort Océan (CARO) et Royan Atlantique (CARA), et la Communauté de Communes du Bassin de Marennes, ont lancé une étude d'opportunité relative à la création d'un Parc naturel régional (PNR). Il s'agit d'engager une réflexion collective sur la pertinence d'un tel outil pour structurer une politique globale de préservation, d'aménagement, de développement et de promotion de leur territoire.

Les trois intercommunalités à l'initiative du projet ont des territoires aux caractéristiques communes : une composante littorale, la présence de zones humides, des économies marquées par la saisonnalité et le tourisme, des atouts patrimoniaux et architecturaux parfois mal connus, d'importants secteurs ruraux avec des centres-bourgs à dynamiser, ou encore une forte pression anthropique consommatrice d'espaces.

Conscientes des problématiques qu'elles partagent en matière d'aménagement et de développement, les trois intercommunalités coopèrent en outre déjà depuis plusieurs années : gestion des fonds européens pour la pêche et l'aquaculture, animations Natura 2000, Contrat de ruralité avec l'État, Contrat territorial avec la Région, notamment.

D'où l'idée d'engager une réflexion sur la création d'un Parc naturel régional, qui permettrait une approche plus globale du territoire et de ses enjeux, et constituerait un projet ambitieux pour structurer un développement local durable.

L'étude d'opportunité lancée fin 2018 et soutenue à hauteur de 50 000 € par la Région, durera 2 ans. Elle doit analyser la plus-value que peut apporter un Parc naturel régional et voir si le territoire est concordant en tout point avec les critères de création d'un Parc Naturel Régional.



# Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

Depuis 2018, la Communauté de Communes est compétente en matière de Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), une compétence obligatoire confiée aux intercommunalités.

Cette question fait l'objet d'une attention toute particulière puisque le Bassin de Marennes est composé à 70 % de marais, qu'il est concerné par deux bassins hydrographiques (celui du fleuve Charente au nord et celui de la Seudre au sud), et qu'il possède plus de 20 km de côtes exposées au risque de submersion marine, comme l'a démontré la tempête Xynthia en 2010.

## ● Gestion des milieux aquatiques

Le marais de Brouage étant un sous-bassin de la partie aval de la Charente, la CdC a confié l'exercice de cette compétence au Syndicat Mixte de la Charente Aval (SMCA) créé le 1<sup>er</sup> janvier 2019. C'est ainsi lui qui porte et met en œuvre le Contrat de progrès territorial du marais de Brouage [lire p.13].



Pour ce qui est du marais de la Seudre : l'exercice de cette compétence est confié au Syndicat Mixte d'Accompagnement du SAGE Seudre (SMASS), qui doit fusionner le 1<sup>er</sup> janvier 2020 avec le Syndicat mixte de la Seudre et ses affluents (SMBSA) pour former le syndicat mixte du bassin de la Seudre (SMBS). En 2019, une étude a été réalisée par un stagiaire du master Sciences de la mer de l'université de Caen sur la valorisation économique et l'entretien des fossés à poissons.

## ● Prévention des inondations

Dans le cadre du Plan d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI) Seudre, validé par l'État en 2017, des études ont été lancées par le Conseil départemental pour la réalisation d'ouvrages de protection à Marennes-Plage et à Bourcefranc-Le Chapus.

Pour ce qui est du marais de Brouage, la CdC du Bassin de Marennes et la CdA Rochefort Océan ont lancé en 2019 une réflexion quant à l'élaboration d'un PAPI d'intention, dont l'animation a été confiée à l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Charente.



## Projet « Redemarais »

Mené sur deux années en partenariat avec la CdC de l'île d'Oléron, les agglomérations de Rochefort et de Royan, et le Pays Marennes Oléron, ce projet vise à identifier les moyens pour maintenir et développer les activités dans les marais, dans le respect des équilibres fragiles de ces milieux. Il donnera lieu en 2020 à la publication de deux documents : un guide pour l'entretien des marais à destination des propriétaires de parcelles, et un guide de bonnes pratiques à destination des professionnels et des particuliers désirant pratiquer des activités nautiques dans les marais : kayak et paddle.

# L'animation Natura 2000



La Communauté de Communes du Bassin de Marennes est la structure animatrice de trois sites Natura 2000 (voir carte). Elle met en œuvre les actions définies dans les Documents d'Objectifs (DOCOb) de chacun de ces sites et travaille avec de nombreux acteurs pour une bonne articulation des politiques publiques sur la préservation de la biodiversité.



## • Signatures de chartes Natura 2000

En 2019, 18 chartes Natura 2000 ont été signées (dont 2 renouvellements) par 4 éleveurs, 1 Association Communale de Chasse, et 13 propriétaires, qui se sont ainsi engagés à participer à la protection de la biodiversité sur les marais qui les entourent.

Alors que 9 chartes avaient été signées en 2018, ce nombre a doublé en 2019 portant à 440 ha les surfaces concernées sur ces deux années.

## • Suivi d'espèces

### De nouvelles données naturalistes ont été collectées en 2019 :

- sites de pontes de la Cistude d'Europe dans le marais de Brouage,
- observation de l'Azuré du serpolet sur les secteurs périphériques du site N2000 Brouage,
- données de collisions de la Loutré d'Europe,
- suivi des populations de limicoles nicheurs des marais de Brouage et de la Seudre (échasses blanches, avocettes élégantes).
- suivi des chauves-souris à la Carrière de l'Enfer.

## • Évaluations d'incidences

En 2019, 66 porteurs de projets ont été accompagnés pour évaluer les incidences de leurs projets sur l'environnement, leur permettant ainsi d'atténuer ou de supprimer les impacts sur les espèces et leurs habitats.

## • Formation des acteurs nautiques

Afin de sensibiliser les acteurs nautiques aux enjeux de préservation de la biodiversité en site Natura 2000, une formation sur les bonnes pratiques a été organisée le 26 juin 2019 pour 14 structures proposant du kayak et/ou paddle en randonnées accompagnées dans les marais d'Oléron ou de la Seudre.

### Événementiel et sensibilisation du public

En 2019, 3 rendez-vous ont été proposés au public :

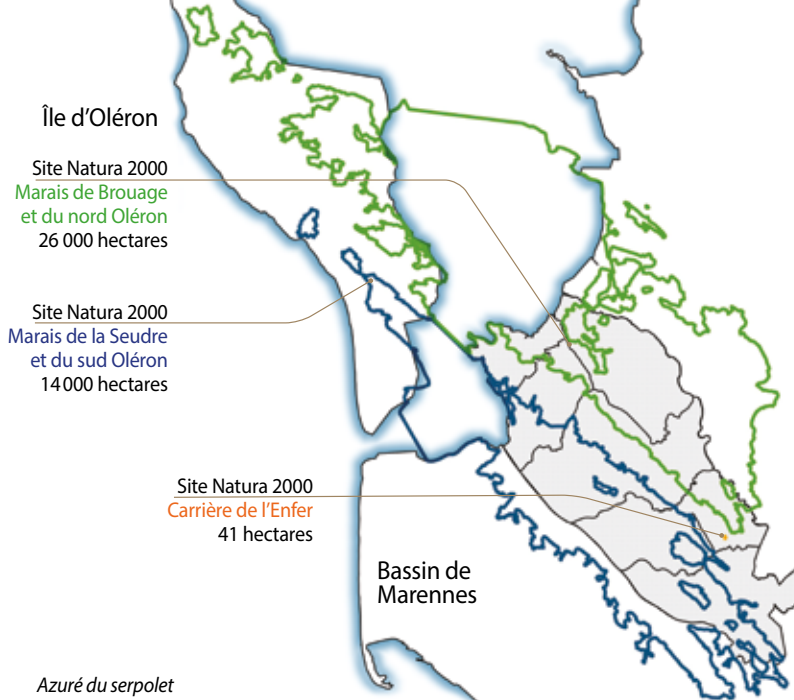
- La Fête de la Nature, en mai au Moulin des Loges (30 personnes),
- Tous dehors dans le marais de Brouage, en juin à Hiers (70 personnes),
- La Nuit de la Chauve-souris, en septembre au Gua (100 personnes).



### ●Autres actions :

- Assistance aux gestionnaires (associations syndicales de marais, chasseurs...) sur la cohérence des actions de gestion au sein des sites Natura 2000,
- Appuis techniques aux pouvoirs publics sur des questions d'urbanisme.
- Accompagnement des projets de la CdC : Grand projet du marais de Brouage, étude pour un Parc Naturel Régional...

*Lettre d'information « À ras 2 marais », publiée à 1 500 exemplaires.*



*Azuré du serpolet*





# Urbanisme et application du droit des sols

La Communauté de Communes du Bassin de Marennes instruit depuis juillet 2015 les demandes d'urbanisme pour le compte des Communes au sein d'un service mutualisé.

Le service ADS a ainsi en charge le suivi administratif et technique du projet au regard des règles d'urbanisme.

## Ce service est constitué de 4 agents :

- 1 responsable instructeur
- 3 instructeurs.

Les services communaux restent les interlocuteurs privilégiés des administrés. La mairie est le guichet unique pour le dépôt des demandes et assure l'information du public. Ce sont les maires qui, *in fine*, délivrent les autorisations d'urbanisme.

## Le service « ADS » en 2019 :

- 757 dossiers traités,
- 66 certificats d'urbanisme opérationnels,
- 467 déclarations préalables,
- 205 permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager,
- 19 autorisations de travaux au titre des Établissements Recevant du Public (sécurité incendie et accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite).

Rattaché au Pôle aménagement, le service est sollicité pour différents projets d'aménagement notamment les Zones d'Activités Économiques ou l'accompagnement d'acteurs du territoire dans l'accomplissement de leur projet d'urbanisme. Le service participe aux actions conduites par les collectivités et les accompagne dans leurs projets d'évolution de leurs documents d'urbanisme : modification ou révision de PLU (Plans Locaux d'Urbanisme).





# Amélioration de l'habitat

Depuis 2010, la Communauté de Communes du Bassin de Marennes mène une politique d'aide à la rénovation de l'habitat privé via le Programme d'Intérêt Général (PIG). Ce dispositif est mené en collaboration avec l'État et l'Agence nationale de l'habitat (Anah).

Il permet de soutenir financièrement les propriétaires occupants pour la réalisation de travaux d'économie d'énergie (isolation, remplacement de fenêtres, changement de chaudière...) ou d'adaptation du logement au handicap, et les propriétaires bailleurs pour la création de logements aidés.

## ● Les projets aidés en 2019 :

### 64 propriétaires occupants

Un montant total de travaux de 864 030 € et un total de 483 720 € de subventions accordées, dont :

→ 410 450 € de l'ANAH (y compris prime habiter mieux),

### 4 propriétaires bailleurs

Un montant total de travaux de 258 700 € et un total de 65 370 € de subventions accordées, dont :

→ 61 370 € de l'ANAH (y compris prime habiter mieux),

→ 4 000 € de la Cdc.



## ● Animation et permanences

→ Le suivi animation du PIG 2018-2020 a été confié à SOLiHA Charente Maritime Deux Sèvres afin d'accompagner gratuitement les propriétaires dans leur démarche : information sur les aides mobilisables, conseil sur les travaux, étude financière et visite technique.

→ En 2019, 24 permanences ont été tenues accueillant 189 personnes dont 187 propriétaires occupants et 2 propriétaires bailleurs.



## PERSPECTIVES 2020

● Réalisation d'une étude pré-opérationnelle à la mise en place d'une éventuelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) à la suite du Programme d'Intérêt Général (PIG) actuel.



# DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Les grandes orientations de 2018 .....	p. 21
Les Zones d'Activités Économiques .....	p. 22
Soutien aux activités de centre-bourg .....	p. 23
Soutien à la filière élevage .....	p. 23

Septembre 2019 : inauguration  
de la nouvelle Zone d'Activités  
Économiques au Gua.



*Visite de l'entreprise «Oléron STP» à Marennes, spécialisée dans la fabrication de peinture.*

**La Communauté de Communes soutient au travers de ses interventions, les entrepreneurs et les acteurs économiques dans le développement de leurs activités au bénéfice de la création de richesses et d'emplois locaux.**

**Les services de l'intercommunalité se chargent ainsi d'accompagner les entrepreneurs dans leurs démarches de création ou de développement, notamment dans leur recherche de locaux ou de site d'implantation en cohérence avec leurs activités et leurs attentes. La Communauté de Communes conçoit, aménage et commercialise pour ce faire des Zones d'Activités Économiques.**

## Les grandes orientations de 2019

- La poursuite du programme d'aménagement et de commercialisation des Zones d'Activités Économiques pour permettre le développement et l'accueil de nouvelles entreprises.
- Le renforcement des partenariats avec les acteurs économiques locaux en faveur de l'accompagnement technique et financier des porteurs de projets.
- La politique locale du commerce et de soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire, pour conserver l'équilibre économique sur le territoire entre revitalisation des centres-bourgs et Zones d'Activités Économiques.



**Joël Papineau,**  
Vice-président

*s'investit pour le développement économique du territoire. Il s'agit de définir des stratégies d'investissement dans les pôles d'activités et de développer les partenariats avec les forces économiques locales et d'accompagner les porteurs de projet.*

*Maire de Saint-Sornin*



# Les Zones d'Activités Économiques

## • ZAE Omégua : installation d'entreprises

Aménagée en 2018-2019, la nouvelle ZAE du Gua a été inaugurée en septembre 2019 avec l'installation de 3 premières entreprises artisanales et commerciales. D'autres s'installeront en 2020, pour former à terme un parc d'activités d'environ 15 entreprises sur 6,5 ha paysagers.

## • ZAE Fief de Feusse : installation d'entreprises

Suite à son extension (8 000 m<sup>2</sup> - 7 lots) cette zone d'activités située à Marennes a vu s'installer 2 premières entreprises artisanales en 2019, avant l'installation prévue de 5 autres entreprises en 2020/2021.

## • ZAE Le Riveau : installation d'entreprises

Elle aussi agrandie (16 000 m<sup>2</sup> - 8 lots), la zone d'activités de Bourcefranc-Le Chapus a accueilli en 2019 ses premières entreprises commerciales et artisanales, d'autres étant au programme.

## • Projet de nouvelle signalétique

En 2019, un travail préparatoire a été mené pour revoir la signalétique des zones d'activités (plan de jalonnement, attribution du marché), qui sera mise en place en 2020.



## • ZAE Les Grossines : projet de requalification

Après la finalisation de l'étude de requalification de la zone, le projet de réaménagement urbain a été élaboré. La CdC a passé des conventions avec les partenaires économiques du territoire et notamment l'Établissement Public Foncier pour pouvoir acquérir du foncier en vue de la création de voiries communautaires nouvelles et d'aménagements urbains nouveaux.

L'objectif est à la fois une densification commerciale (combler les « dents creuses »), et une meilleure attractivité de la zone (réhabilitation de bâtiments), en lien avec celle de Fief de Feusse, davantage artisanale.



## Soutien aux activités de centre-bourg



Outre la gestion des Zones d'Activités Économiques, la CdC a aussi une compétence en matière d'ingénierie et d'accompagnement à la stratégie de maintien et de renforcement de l'attractivité commerciale dans les centres-villes et centres-bourgs.

Pour l'exercer, elle a décidé de recruter un chargé de mission centralités (poste financé à 80 % par des aides européennes) qui prendra ses fonctions début 2020 avec pour objectifs le renforcement de l'offre commerciale du territoire, la promotion du tissu commercial local, la création d'outils de connaissance des locaux commerciaux, et l'apport d'une expertise en matière d'animation et de réglementation.

## Soutien à la filière élevage



Dans le cadre du Grand Projet du marais de Brouage, la CdC du Bassin de Marennes et la CdA Rochefort Océan ont recruté une chargée de mission élevage afin d'animer le collectif d'éleveurs du marais de Brouage, et d'accompagner ces derniers dans la structuration de la filière : adaptation des

pratiques aux potentialités du milieu, bonne gestion collective du foncier, lutte contre le parasitisme, valorisation des produits notamment par la promotion des circuits courts.



4<sup>e</sup> édition des Vœux aux acteurs économiques en janvier 2019.

## Des partenariats pour l'emploi et les entreprises

- Poursuite du dispositif « Entreprendre en Nouvelle-Aquitaine » en partenariat avec la Région, CCI & CMA : accompagnement à la création-reprise d'entreprise, sessions collectives et entretien individuels.
- Poursuite de l'engagement financier auprès d'Initiative 17 pour des prêts d'honneur aidant les créateurs et repreneurs d'entreprises.
- Participation au dispositif Territoire d'industrie animé par l'Agglomération Rochefort Océan.
- Partenariat avec le CAUE 17 sur les projets architecturaux et d'aménagement dans les zones d'activités économiques.



# GESTION DES DÉCHETS

## BROYAT DE DÉCHETS VERTS SERVEZ-VOUS !

POUR PAILLER VOS  
VÉGÉTAUX

POUR STRUCTURER  
VOTRE COMPOST

- Réajustez le béton en cas de pluie
- Evitez la pollution de l'eau
- Protégez vos végétaux
- Équilibre la composition du compost
- Améliore le processus de décomposition
- Structure et oxygène au sol



# Collecte et valorisation des déchets

Pour la Communauté de Communes du Bassin de Marennes comme pour de nombreuses autres intercommunalités, le service d'élimination des déchets est scindé en deux avec les missions distinctes que sont la collecte d'une part, et le traitement d'autre part.

Si la collecte est assurée directement en régie par les services de la Communauté de Communes, la compétence traitement est en partie déléguée au Syndicat Intercommunautaire du Littoral (SIL) de Rochefort depuis 2012.

## En 2019, la Régie des déchets a assuré :

- la collecte sélective des emballages ménagers (sacs jaunes),
- la collecte des ordures ménagères résiduelles,
- la gestion des points d'apports volontaires (papier/journaux, verre, textiles),
- la gestion des deux déchèteries :
  - La Madeleine au Gua,
  - Le Bournet à Saint-Just-Luzac,
- la communication et la sensibilisation du public en matière de prévention et de réduction des déchets,
- la facturation de la Redevance incitative mise en place en 2015.



**Christian Guignet**

*Président du Conseil d'exploitation  
de la Régie des Déchets*

*s'investit dans la gestion et le traitement des déchets sur le bassin marennais, compétence qui porte sur l'organisation des collectes, la gestion des déchèteries, la réduction et la valorisation des déchets, et la sensibilisation au tri.*

Je Réduis le volume  
de mes déchets  
=  
Je Réduis ma facture !





Le centre de tri des sacs jaunes en Charente.

## GESTION DES DÉCHETS



### En 2019 : baisse des tarifs de collecte

Grâce à la Redevance incitative, et afin de récompenser les efforts faits par les habitants en faveur du tri sélectif, la Régie des déchets a décidé en 2019 de baisser de 5 % ses tarifs d'abonnement et de passer le forfait de collecte de 12 à 8 levées par an, diminuant d'autant le coût pour nombre de foyers. Une mesure importante en faveur du pouvoir d'achat.

### Programme de prévention des déchets organiques

Depuis janvier 2017, la Régie des déchets mène un programme de prévention et de gestion des déchets organiques autour de 4 axes : le compostage individuel, le compostage collectif, la réduction des déchets verts, et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

#### Dans ce cadre, plusieurs actions ont été menées en 2019 :

- Distribution de 164 composteurs (soit 1 000 depuis 2017)
- Installation d'une aire de compostage collectif à la résidence Les Acadies (Marennes),
- Installation d'un pavillon de compostage de 20m<sup>3</sup> à l'Hôpital de Marennes,

- Distribution de poules à 72 foyers et de poulaillers,
- Réduction du gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires,
- Expositions et animations de sensibilisation au gaspillage alimentaire auprès des enfants des écoles.



#### Le programme bénéficie du soutien de :



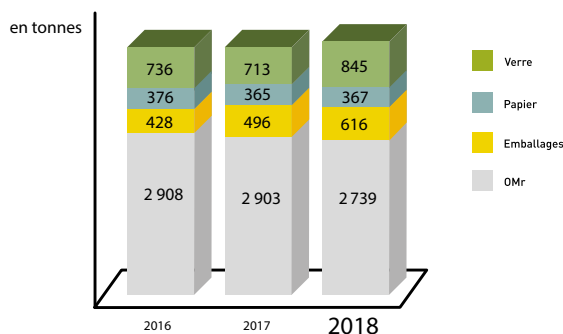
### Extension des consignes de tri

Pour encore plus de tri et d'économies, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, tous les emballages se trient (barquettes et pots en plastique, sachets et films en plastique...), tout comme les petits aluminiums (papier aluminium, capsules, sachets de cafés...).



## Les ordures ménagères et assimilées (OMA) en 2019

L'extension des consignes de tri a eu un impact direct sur la collecte des emballages recyclables avec une augmentation de 24%, et un effet d'entraînement sur les autres recyclables : verre, papiers. L'ensemble des déchets recyclables collectés représentent 118,7 kg/habitant/an. À l'inverse, les ordures ménagères résiduelles (OMr) baissent de 5,7% pour descendre à 177,8kg/habitant/an soit pour la première fois sous le seuil des 180 kg/habitant/an.



### Les déchèteries

En 2019, ce sont 7 023 tonnes de déchets qui ont été collectées en déchèteries (hors gravats) soit +6,5 % par rapport à 2018. Cette hausse s'explique par une augmentation importante de la quantité de déchets verts (+10 %). À noter la mise en place d'une benne de valorisation du mobilier sur la déchèterie du Bournet qui a permis de multiplier par deux le captage de ce flux soit 283 tonnes (seule la déchèterie de la Madeleine était équipée avant 2019) et de le détourner en grande partie du tout-venant. Ce dernier, destiné à l'enfouissement, a ainsi diminué de 5,9% par rapport à 2018 soit près de 100 tonnes.

### 2019 en chiffres :



### PERSPECTIVES 2020

- Poursuite de la distribution des composteurs individuels.
- Installation de nouvelles aires de compostage collectif (école du Gua).
- Travaux d'aménagement de la déchèterie du Bournet (réfection de la voirie et sécurisation du quai).





## AGENDA 21

*Balades thermographiques avec l'Espace Info Énergie  
à Marennes et à Saint-Just-Luzac.*

# Pour un développement durable du territoire

## Le plan d'action 2017-2020 de l'Agenda 21 s'articule autour de quatre axes :

- la promotion d'une citoyenneté active et responsable,
- la valorisation et la préservation du marais,
- des collectivités qui montrent l'exemple,
- vers une amélioration continue du territoire au regard du développement durable.

Ce programme d'actions est mis en œuvre via les politiques sectorielles de la CdC, comme la valorisation des marais (lire p.12 à 17) ou la gestion des déchets (lire p.24 à 27). Depuis 2018, diverses actions sont en outre mises en œuvre en faveur des économies d'énergie.



## L'Espace Info Énergie

La Communauté de Communes a ouvert en 2018 une permanence de l'Espace Info Énergie de Royan en partenariat avec l'Ademe. Deux après-midi par mois, ce service public gratuit d'information aide les habitants à faire des économies d'énergie en les informant sur les éco-gestes et en les conseillant pour leurs projets de rénovation ou de construction d'un logement neuf.

### En 2019, l'EIE c'est :

- 2 balades thermographiques à Bourcefranc-Le Chapus et à Nieulle-sur-Seudre,
- 17 permanences,
- 50 rendez-vous (36 pour de la rénovation globale, 11 pour du chauffage, 3 pour du photovoltaïque),
- 44 dossiers traités,
- 155 demandes par 69 personnes.

## Le Conseiller en Énergie Partagé

En 2018, la Communauté de Communes et les six Communes du Bassin de Marennes ont fait appel à un technicien spécialisé, mutualisé avec les collectivités de l'Île d'Oléron, afin d'être accompagnées pour réduire leurs dépenses en énergie. Celui-ci a effectué un inventaire de leur patrimoine (bâtiments, éclairage public, véhicules) et collecté l'ensemble des données nécessaires à la réalisation d'un bilan énergétique sur les trois dernières années : visite de sites, relevés de consommations, analyse des données de facturation. Ce travail a permis d'identifier les marges d'économies réalisables et les actions à mettre en œuvre pour y arriver.



**Jean-François Lagarde,**  
Vice-président

*s'investit pour l'identité et la communication de l'intercommunalité : orientations et mise en œuvre de la communication institutionnelle (voir page 9). Il a également en charge le dossier Agenda 21, partie intégrante de la politique de développement durable du territoire.*

*Maire de Nieulle-sur-Seudre*

## ACTION SOCIALE ET FAMILIALE



**Nathalie Dedieu,**  
Vice-présidente

*met en œuvre la politique sociale de la collectivité, au travers notamment du Centre Intercommunal d'Action Sociale dont elle est vice-présidente.*

*Adjointe au maire de Marennes-Hiers-Brouage*



**Patrice Brouhard,**  
Vice-président

*a la responsabilité de la politique enfance-jeunesse. À ce titre, il assure la mise en œuvre du Projet Éducatif Local (PEL) et veille au bon fonctionnement des différentes structures d'accueil.*

*Maire du Gua*

# LE CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CIAS)

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Bassin de Marennes coordonne l'ensemble de la politique sociale et familiale du territoire.



## Il assure 4 grandes missions :

- l'analyse des besoins sociaux du territoire,
- l'accompagnement et le conseil aux Communes en matière d'action sociale,
- l'aide à domicile des personnes âgées ou de toute personne souhaitant une aide régulière pour les tâches du quotidien (ménage, repassage, courses...) et l'aide à la personne (toilette, habillage...),
- la mise en œuvre de la compétence enfance-jeunesse, exercée pour le compte de la Communauté de Communes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

## 2019 : un projet santé-social de territoire

Le CIAS anime et met en œuvre un « Projet santé-social de territoire » dont les objectifs sont de mieux coordonner les acteurs du social et de la santé, de renforcer l'accès aux droits et aux soins, et de permettre un meilleur accompagnement des familles.

Le Projet santé-social s'appuie sur deux dispositifs : la Convention Territoriale Globale signée avec la CAF de la Charente-Maritime, et le Contrat Local de Santé signé avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) de la Nouvelle-Aquitaine.



## Les axes d'action du Contrat Local de santé :

- Accompagner les projets de santé sur le territoire,
- Accompagner les projets de santé sur le territoire,
- Développer le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées et réorganiser la coordination gérontologique,
- Favoriser la prévention et la lutte contre le non-recours aux soins,
- Sensibiliser les acteurs à la santé environnementale,
- Améliorer les parcours de santé et de vie des personnes souffrant de troubles psychiques.

## Les axes d'action de la Convention Territoriale Globale :

- Renforcer l'accès aux droits,
- Améliorer l'accès aux services,
- Investir les problématiques d'inclusion sociale, d'animation de la vie sociale et soutien à la parentalité,
- Animer une dynamique transversale à l'échelle des acteurs locaux.

### CIAS

23, rue Dubois Meynardie  
17320 Marennes  
Tél. 05 46 85 75 43  
cias@bassin-de-marennes.fr

Service d'aide à domicile  
Du lundi au vendredi de 9h à 12h30  
et de 14h à 17h (16h le vendredi)  
Fermé le lundi matin et jeudi après-midi







Spectacle musical et visuel pour les tout-petits.

## Le Projet Éducatif Territorial (PEDT)



En 2018, le CIAS a signé un Projet Éducatif territorial (PEDT) avec le ministère de l'Éducation nationale et la Direction départementale de la Cohésion sociale (DDCS) pour une durée de 4 ans. Il permet au CIAS de proposer à chaque enfant de 3 à 12 ans, un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

## Les Lieux d'Accueil Enfants-Parents (LAEP)

Le CIAS propose 2 LAEP au Gua et à Bourcefranc-Le Chapus, destinés aux enfants de 0 à 3 ans et à leurs parents. Le but : créer du lien social entre parents et professionnels, et permettre aux parents d'échanger sur leurs expériences.

**En 2019 : 30 enfants et 38 adultes ont été accueillis.**

## Le Relais Petite Enfance

Animé par 2 éducatrices de jeunes enfants, le Relais Petite Enfance est un service ressource pour les assistantes maternelles et les parents du territoire.

**En 2019, 4 temps d'animation ont été proposés chaque semaine aux assistantes maternelles.**

- 75,6% des assistantes maternelles ont bénéficié d'une action du Relais Petite Enfance soit 59 assistantes maternelles sur les 78 agréées sur le territoire.
- 55 parents et 58 assistantes maternelles ont été reçus lors d'un entretien.
- 133 ateliers d'éveil avec 30 assistantes maternelles et 63 enfants différents.

## La crèche « Cap au vent moussaillons »

En 2018, le CIAS a renouvelé sa délégation de service public (DSP) à l'association Léo Lagrange pour la gestion du multi-accueil (garde occasionnelle ou régulière).

**La crèche, qui a une capacité d'accueil de 25 enfants de 2 mois ½ à 6 ans, a accueilli 56 enfants en 2019.**

## Sport en milieu scolaire

En 2019, le CIAS a financé :

- une « classe foot » au collège (4h de football par semaine), encadrée par deux éducateurs,
- des séances d'apprentissage de la natation pour les élèves de 6<sup>ème</sup>.

La CdC a quant à elle financé des séances de voile pour les élèves de CM2.



## Les accueils de loisirs

Situés à Marennes-Plage et au Gua, ils accueillent les enfants de 3 à 11 ans tous les mercredis et pendant les vacances scolaires.

**En 2019, 632 enfants ont été accueillis :**

- 488 au « *Château des enfants* » à Marennes,
- 144 chez « *Les petits gamins* » au Gua et à Nieulle-sur-Seudre (site ouvert durant l'été).

## Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité

Cofinancé par la CAF, le CLAS permet à des élèves de 6<sup>ème</sup> du collège de Marennes de bénéficier d'une aide méthodologique mais aussi d'activités créatives et culturelles qui stimulent la confiance en soi et le goût d'apprendre.



Atelier BD avec Thibaut Lambert.



## Les Locaux Jeunes



Dédiés aux adolescents de 11 à 17 ans, les Locaux Jeunes accueillent les jeunes sur 4 sites : à Bourcefranc-Le Chapus, Le Gua, Marennes, et Saint-Just-Luzac, les mercredis, vendredis soirs et samedis en période scolaire, et toute la semaine pendant les vacances scolaires.

**En 2019, 144 jeunes ont été accueillis** pour des activités de loisirs mais aussi d'éducation artistique et culturelle ou de découverte : chantier jeunes francophones, réalisation de vidéos, séjours d'été...

Organisation d'un plateau TV par les jeunes au Grand Pavois 2019.

## SPORT, CULTURE ET VIE ASSOCIATIVE



*L'équipe du CNPA à la finale régionale de planche à voile en mai 2019.*



La Communauté de Communes du Bassin de Marennes soutient le sport notamment en assurant la gestion et l'entretien d'équipements comme le complexe sportif (judo et athlétisme), la salle omnisports, ou l'école de voile. Elle aide également financièrement les associations culturelles et sportives dont les activités sont identifiées comme d'intérêt communautaire, au travers d'une subvention annuelle.

Associations	Subventions 2019
École de musique intercommunale	32 500 €
Centre Nautique de Plein Air - École de voile	20 000 €
Basket du Bassin de Marennes-Bourcefranc	10 000 €
Judo Club du Bassin Marennes	6 300 €
Athlétisme Marennes Presqu'île d'Arvert (AMPA)	4 500 €
Remontée de la Seudre	4 000 €
Festival Entre Vents et Marais	2 300 €
Festival des Cultures Francophones	2 000 €
Association Plus de Sons	1 000 €
Festival Afrique en Scène	800 €
Association Mot en Fêtes	300 €
Société Nationale des Sauveteurs en Mer (SNSM)	500 €
Association départementale des Jeunes Sapeurs Pompiers	400 €

**TOTAL** 84 600 €





## TOURISME ET PATRIMOINE



**Guy Proteau,**  
Vice-président

*a en charge les dossiers liés au tourisme et au patrimoine sur le Bassin de Marennes, avec notamment le développement des pistes cyclables et l'application de la taxe de séjour intercommunale.*

*Maire de Bourcefranc-Le Chapus*

# Tourisme et patrimoine

La compétence tourisme est exercée par l'Office de Tourisme de l'île d'Oléron et du Bassin de Marennes.

## → Le tourisme en 2019 :

- 29 000 visiteurs dans les 4 bureaux d'information touristique : Marennes, Brouage, Bourcefranc-Le Chapus, Le Gua.
- 3 000 visiteurs au Moulin des Loges.
- 31 123 visiteurs au Fort Louvois.
- 1,4 millions de visites pour 4,7 millions de pages vues sur le site [www.ile-oleron-marennes.com](http://www.ile-oleron-marennes.com)
- 15,5 millions de vues sur Facebook.
- 46 accueils de journalistes pour 64 parutions écrites nationales et 13 émissions TV ou radio nationales.
- Une campagne de promotion de la destination sur France 2.

## → Les projets en 2019 :

- La CdC et l'OT lauréats de l'appel à projet NOTT (Nouvelle Organisation Touristique des Territoires) qui permet de bénéficier d'un soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine pour la stratégie numérique, la professionnalisation des acteurs touristiques, la modernisation des OT...
- Rénovation du bureau d'accueil touristique de Brouage avec le soutien financier de la Région : rénovation des sols, peintures, réseau électrique, mise en place d'une verrière et d'une nouvelle enseigne.
- Lancement d'une étude pour la définition d'un schéma d'accueil des camping-cars.
- Lancement d'une étude de définition des itinéraires cyclables sur le Marais de Brouage, en lien avec la CdA Rochefort Océan.
- Le renouvellement de la vidéothèque avec la prise d'images aériennes des principaux sites du territoire (citadelle de Brouage, port de la Cayenne, Fort Louvois...) et montage de 8 vidéos de promotion touristiques thématiques : gastronomie, patrimoine, nature, nautisme, animation, déplacements doux, les incontournables, l'hôtellerie de plein air.



## Accompagnement des saisonniers

L'Office de Tourisme a renouvelé ses outils pour faciliter la vie des travailleurs saisonniers.

- Le Pass saisonnier qui leur permet de bénéficier d'avantages chez des prestataires partenaires,
- Un guide et un espace saisonniers pour leur apporter toutes les informations dont ils pourraient avoir besoin : transport, santé, logement, emploi... : [www.ile-oleron-marennes.com/espace-pro/espace-saisonnier](http://www.ile-oleron-marennes.com/espace-pro/espace-saisonnier)

## GESTION DU PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE



*Nouveau local jeunes à Marenes pour les adolescents.*

# Travaux et logistique

La Communauté de Communes assure l'entretien et les travaux de rénovation ou de mise en accessibilité de 16 bâtiments, lui permettant l'exercice de ses différentes compétences :

- la crèche « Cap au Vent Moussaillons » pour les enfants de 2 mois ½ à 6 ans,
- « le Château des enfants », accueil de loisirs pour les enfants jusqu'à 12 ans,
- quatre Locaux Jeunes pour les 11-17 ans,
- l'école de voile utilisée par le Centre Nautique et de Plein Air (CNPA),
- la salle omnisports,
- le complexe sportif (judo et athlétisme),
- la Plateforme de transit des produits de la mer pour les conchyliculteurs,
- deux déchèteries,
- les Offices de Tourisme de Brouage, Bourcefranc-Le Chapus et Le Gua,
- le siège de la Communauté de Communes,
- auxquels s'ajoutent l'aménagement et l'entretien des Zones d'Activités Économiques et la gestion d'une aire d'accueil des Gens du voyage de 3,2 ha.

## → Les réalisations en 2019

- Fin de l'aménagement de la Zone d'Activités Économiques Omégua et inauguration en présence des premières entreprises installées.
- Fin de l'aménagement du nouveau Local Jeunes à Marennes et inauguration en présence des parents et des partenaires du CIAS.
- Rénovation de l'office de tourisme de Brouage.
- Lancement d'une étude pour le réaménagement du Moulin des Loges.
- Lancement d'une étude pour la requalification de la voirie de la ZAE Fief de Feusse.
- Lancement d'une étude pour la refonte de la signalétique des zones d'activités.
- Lancement d'une étude vélo sur le marais de Brouage.



**Maurice-Claude Deshayes**  
*Élu en charge des Finances  
et de la mutualisation  
des moyens*



*assure le suivi des travaux et veille au bon déroulement des projets. Il est également responsable des finances de l'intercommunalité, garant de la bonne exécution du budget.*

*1<sup>er</sup> adjoint au maire de Marennes-Hiers-Brouages*

## L'accueil des Gens du voyage

En 2019, la CdC a accueilli 10 groupes de Gens du voyage sur 14 semaines, soit environ 390 caravanes.







Bourcefranc-Le Chapus • Marennes-Hiers-Brouage •  
Le Gua • Nieulle-sur-Seudre • Saint-Just-Luzac •  
Saint-Sornin •

### **Communauté de Communes du Bassin de Marennes**

10 rue du Maréchal Foch - BP 50 028 - 17320 Marennes-Hiers-Brouage

Tél. 05 46 85 98 41

contact@bassin-de-marennes.com

**[www.bassin-de-marennes.com](http://www.bassin-de-marennes.com)**

Suivez toute l'actualité de la Communauté de Communes  
du Bassin de Marennes sur :



**cdc.bassindemarennes**



**CdC\_Marennes**

Code Général des Collectivités Territoriales, article L.5211-39 alinéa 1

Le Président de l'EPCI adresse chaque année au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique, au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus. Le Président de l'EPCI peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Tous droits de reproduction réservés - Directeur de la publication : Mickaël VALLET - Rédacteur : Olivier THIMONIER - Photos : CdC du Bassin de Marennes sauf mention.

